

Programme de travail de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)

Contexte

1. La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes est l'un des défis les plus ardues que tous les pays sont appelés à relever. Aujourd'hui, près d'une personne sur trois dans le monde souffre de la malnutrition sous une ou plusieurs de ses formes: dénutrition, carences en vitamines et en minéraux, excès pondéral ou obésité, maladies non transmissibles liées à l'alimentation. La malnutrition a des conséquences développementales, économiques, sociales et médicales graves et prolongées pour les individus, leur famille, leur communauté et leur pays. Un pays, un groupe de population, un foyer ou une personne peut être touché simultanément par plusieurs formes de malnutrition.
2. À la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), tenue en novembre 2014, les États Membres et la communauté internationale se sont engagés à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et ont formulé une vision commune de l'action mondiale dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Ils sont également convenus d'un cadre d'action d'application facultative pour la concrétisation de ces engagements.
3. En septembre 2015, les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ont fait de la lutte contre la malnutrition l'une de leurs priorités en s'engageant, au titre du deuxième Objectif de développement durable (ODD), à «*éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*». En outre, ils ont pris les engagements suivants au titre des cibles 2.1 et 2.2: «*D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante*» et «*D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées*».
4. En avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution 70/259¹, a approuvé les conclusions de la CIN2 et a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 (la Décennie de la nutrition). Elle a aussi demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) «*de diriger la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), en collaboration avec le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et de définir et d'élaborer un programme de travail fondé sur la Déclaration de Rome et son Cadre d'action, ainsi que les moyens de mise en œuvre de ce programme entre 2016 et 2025, grâce à des dispositifs de coordination tels que le Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition et à des instances multipartites telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, conformément à son*

¹ http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/259.

mandat, et en concertation avec d'autres organisations et instances internationales et régionales».

5. En mai 2016, l'Assemblée mondiale de la santé (WHA), par sa résolution WHA69.82, a demandé au Directeur général de l'OMS de collaborer avec le Directeur général de la FAO dans le but *«d'apporter un soutien aux États Membres qui en font la demande dans l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans destinés à relever les multiples défis de la malnutrition et de convoquer des réunions périodiques à vocation inclusive pour échanger les meilleures pratiques, et notamment envisager des engagements qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART) dans le cadre de la Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025)».*
6. Le programme de travail relatif à la Décennie de la nutrition a été élaboré conformément aux mandats établis dans la résolution 70/269 de l'Assemblée générale des Nations Unies et en tenant compte de la résolution WHA69.8.
7. Le programme de travail présente son objectif, sa valeur ajoutée et ses principes directeurs, les domaines d'action prioritaires (domaines d'action), les modalités d'engagement et les rôles des États Membres et des autres parties prenantes, ainsi que les outils guidant l'action (moyens de mise en œuvre) et le cadre de reddition de comptes.
8. Il s'agit d'un document en évolution constante, élaboré dans le cadre d'un processus ouvert à tous, continu et collaboratif qui s'appuie sur les initiatives menées indépendamment par les gouvernements et leurs nombreux partenaires et les relie.

Objectifs et valeur ajoutée

9. L'objectif de la Décennie de la nutrition est de fournir un cadre opérationnel clairement défini et limité dans le temps qui permette, au sein des structures existantes et grâce aux ressources disponibles, de tenir les engagements pris à la CIN2 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de plusieurs manières:
 - Catalyser et faciliter l'alignement des efforts déployés actuellement par de multiples acteurs de tous les secteurs, y compris des acteurs nouveaux et émergents, afin de favoriser un mouvement mondial visant à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte;
 - Aider tous les pays à éliminer toutes les formes et causes de la malnutrition;
 - Stimuler la concrétisation effective des engagements de la CIN2 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en politiques et programmes concrets et définis au niveau national;
 - Promouvoir la cohérence des politiques nationales, régionales et internationales entre les multiples secteurs afin de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris en améliorant le suivi des effets pertinents des politiques et l'établissement de rapports à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial;

² http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA69/A69_R8-fr.pdf.

- Mobiliser tous les acteurs potentiels afin qu'ils respectent les engagements politiques et financiers visant la réalisation des ODD ainsi que des cibles mondiales en matière de nutrition et des cibles mondiales concernant les maladies non transmissibles liées à l'alimentation, approuvées à la CIN2³;
- Mettre en place, sous la supervision des États Membres, un cadre mondial et un mécanisme de reddition de comptes qui englobe tous les secteurs et groupes et s'appuie sur les mécanismes, processus et outils existants.

10. La Décennie de la nutrition tient compte de la naissance de mouvements locaux, nationaux, régionaux et mondiaux qui visent à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et fournit un cadre au sein duquel les gouvernements et leurs partenaires peuvent adopter et mettre en œuvre des politiques et des programmes destinés à créer des systèmes alimentaires durables et des environnements propices à des pratiques alimentaires saines. Il s'agit en dernier ressort de contribuer à la réalisation des engagements pris à la CIN2 et des cibles mondiales en matière de nutrition ainsi que des cibles mondiales concernant les maladies non transmissibles liées à l'alimentation d'ici à 2025, et de participer à la réalisation des ODD à l'horizon 2030.

11. La valeur ajoutée de la Décennie de la nutrition tient à ce qu'elle:

- souligne qu'il est urgent d'agir, en étant guidé par une vision collective, celle d'un monde où chacun, à tout moment et à toutes les étapes de sa vie, a accès à un régime alimentaire abordable, diversifié, sûr et sain;
- établit un temps déterminé pour définir, suivre et concrétiser les effets et les résultats afin que divers acteurs, intervenant ou non dans le domaine de la nutrition, puissent prendre et tenir des engagements propres aux pays concernant l'action à mener;
- offre une occasion sans précédent d'étendre des mouvements lancés à l'échelon de la société afin de susciter une évolution des politiques nationales en vue d'éliminer la malnutrition sous toutes ses formes, et ce dans tous les pays;
- établit des liens mondiaux entre les groupes travaillant sur des programmes et des initiatives relatifs à l'alimentation et à la nutrition afin de favoriser un apprentissage mutuel et des synergies d'action à l'appui de la concrétisation d'objectifs communs;
- met en place un mécanisme accessible et transparent afin de suivre les progrès et de veiller à ce que les parties prenantes se rendent des comptes mutuellement au sujet des engagements pris, moyennant la présentation de rapports biennaux à l'Assemblée générale des Nations Unies, aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS, au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et aux autres organes intergouvernementaux et tribunes à parties prenantes multiples concernés.

³ À savoir: 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en excès pondéral; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; et 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent le dépérissement chez l'enfant. En ce qui concerne les maladies non transmissibles liées à la nutrition: a) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; et b) arrêt de la progression de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.

Principes directeurs

12. La Décennie de la nutrition tirera parti des efforts en cours, favorisera l'harmonisation entre les acteurs et les interventions, accélérera la concrétisation des engagements et encouragera la prise de nouveaux engagements, dans le droit fil des ambitions de transformation portées par les ODD, la CIN2 et les cibles de la WHA. La Décennie de la nutrition:
- fournira une plateforme inclusive et globale au sein de laquelle toutes les parties prenantes pertinentes pourront consolider, aligner et renforcer les interventions relatives à la nutrition dans les différents secteurs, tirer parti des efforts en cours qui visent à améliorer la nutrition dans le monde entier, comme le Défi Faim zéro, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (mouvement SUN), la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) et le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2013-2020);
 - servira de mécanisme d'appui et de catalyseur pour accélérer les interventions et élargir leur portée géographique et sectorielle.
13. La Décennie de la nutrition sera universelle en ce qu'elle concernera la malnutrition sous toutes ses formes, maximisera la participation de tous les acteurs et visera à satisfaire les besoins de tous. À cet effet, elle sera l'occasion de:
- mobiliser tous les pays, quelles que soient leur richesse, la nature de leurs problèmes de malnutrition et les caractéristiques de leurs systèmes alimentaires et sanitaires;
 - considérer chacun, y compris les femmes et les jeunes, comme un moteur essentiel de la réussite;
 - faciliter les interventions aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine. Les systèmes urbains et les environnements alimentaires urbains peuvent être le théâtre de changements et de succès rapides tandis que les villages et autres territoires ruraux sont un contexte important pour la production, la distribution et la consommation d'aliments;
 - traiter le nombre croissant de situations d'urgence (catastrophes naturelles, conflits et problèmes chroniques, entre autres) ayant des répercussions sur la situation nutritionnelle de nombreuses personnes;
 - engager et aider tous les secteurs publics, à tous les niveaux pertinents, afin de veiller à ce que la hiérarchisation des priorités, les fonds disponibles et les interventions permettent d'éliminer la malnutrition sous toutes ses formes;
 - s'engager auprès de parties prenantes extrêmement diverses (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations internationales, organisations régionales et locales, institutions financières, banques de développement, parlementaires, communes, organisations de la société civile, universitaires, médias, fondations philanthropiques et entreprises privées) qui sont invitées à faire partager leurs atouts uniques et précieux (mise en œuvre, activités de plaidoyer, assistance technique, financement, pouvoir mobilisateur, notamment) dans le droit fil et à l'appui des politiques et programmes nationaux. Les mouvements à vocation sociale représentant les agriculteurs, les artisans-pêcheurs et les communautés de pêche, les pasteurs, les pauvres des zones urbaines, les consommateurs, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire joueront un rôle clé dans la création d'un mouvement mondial en faveur de la nutrition. Dans le cadre de la Décennie de la nutrition, il convient de tirer parti de la richesse des compétences et des ressources du secteur privé, aussi bien des petits agriculteurs, des

petites et moyennes entreprises et des entreprises à vocation sociale que des entreprises nationales et multinationales, tout en gérant les conflits d'intérêts.

14. La Décennie de la nutrition créera un environnement porteur, grâce auquel les politiques et programmes nationaux, régionaux et internationaux respecteront, protégeront et concrétiseront les obligations relatives aux droits de l'homme, en accord avec la réalisation progressive du droit à une alimentation et une nutrition adéquates et d'autres droits fondamentaux connexes.
15. En outre, elle créera un environnement porteur grâce auquel les mesures prises par les gouvernements et les autres parties intéressées se fonderont sur les éléments scientifiques les plus récents et fera participer les institutions universitaires à la recherche de solutions efficaces.

Domaines d'action

16. Pendant la Décennie de la nutrition, les interventions se concentreront sur six domaines transversaux et intégratifs, qui découlent des recommandations inscrites dans le Cadre d'action de la CIN2. Ces six domaines sont les suivants:
 - 1) systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains;
 - 2) Systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles;
 - 3) protection sociale et éducation nutritionnelle;
 - 4) commerce et investissements pour une meilleure nutrition;
 - 5) environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges;
 - 6) gouvernance et reddition de comptes renforcées dans le domaine de la nutrition.

Bien que ces domaines thématiques étayent et orientent l'action, ils ne doivent pas être considérés comme cloisonnés; les politiques et programmes seront normalement liés à plusieurs domaines à la fois.

17. La Décennie de la nutrition favorisera le dialogue sur les politiques aux niveaux national, régional et mondial afin de faciliter et d'améliorer les interventions locales et, partant, de maximiser les effets à tous les niveaux. Il sera important d'adapter l'approche au contexte local de sorte que les États Membres puissent s'approprier les initiatives et les politiques. Cela permettra aussi d'ajuster les différents environnements et structures politiques dans lesquels il est nécessaire de lancer des initiatives nutritionnelles, de prendre en compte les grandes disparités géographiques et socioéconomiques qui existent dans une société donnée et de faire en sorte que les solutions proposées soient équitables et axées sur la dimension humaine.
18. Les priorités et la définition des interventions seront déterminées par l'intérêt et l'engagement des gouvernements, de leurs partenaires et des autres acteurs éventuels. À cet égard, une cartographie complète et approfondie sera réalisée, sur la base des travaux qui ont déjà permis de repérer et de classer tous les mouvements et initiatives, mécanismes de financement et mesures de politique générale en lien avec la nutrition, afin de veiller à ce que la Décennie de la nutrition fasse apparaître les besoins des États Membres et de la communauté mondiale de la nutrition et puisse accroître la prise en compte des lacunes relevées.

Domaine d'action 1: Systèmes alimentaires durables et résilients en faveur de régimes alimentaires sains⁴

19. Les systèmes alimentaires actuels ne fournissent pas les aliments de qualité permettant un état de santé optimal. Il est donc indispensable de mener une action cohérente et de trouver des solutions novatrices au niveau des systèmes alimentaires afin de garantir l'accès de tous à un régime alimentaire durable, équilibré et sain. La qualité et la durabilité des systèmes alimentaires sont essentielles pour que la population bénéficie d'un régime alimentaire sain et pour assurer par cet intermédiaire la durabilité sociale, économique et environnementale. Il est donc crucial d'adopter une approche axée sur les systèmes alimentaires – de la production jusqu'à la consommation, en passant par la transformation, l'entreposage, le transport, la commercialisation et la vente au détail – afin de promouvoir un régime sain et durable et d'améliorer la nutrition; en effet, les interventions isolées n'ont que peu d'impact.
20. Ce domaine concerne les mesures en faveur de systèmes alimentaires durables qui promeuvent des régimes alimentaires sains et sûrs, y compris les politiques et investissements nationaux, et intègrent les objectifs de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments dans les politiques alimentaires et agricoles, renforcent les activités locales de production et de transformation des aliments, en particulier par les petits producteurs et les agriculteurs familiaux, et élaborent, adoptent et adaptent, selon qu'il convient, des directives internationales sur les régimes alimentaires sains ainsi que des normes, directives et codes de conduite internationaux relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.
21. Ces solutions doivent notamment reposer sur l'amélioration de la production, de la disponibilité, de l'accessibilité et du caractère abordable de divers céréales, légumineuses, légumes, fruits et aliments d'origine animale, et notamment du poisson, de la viande, des œufs et des produits laitiers, qui doivent être produits et consommés de manière durable, ainsi que sur des régimes comprenant suffisamment de macronutriments (glucides, lipides et protéines), de fibres et de micronutriments essentiels (vitamines et minéraux), conformément aux recommandations de l'OMS en matière de régimes alimentaires sains.
22. Par ailleurs, une amélioration significative dans le domaine de la nutrition passe par l'intégration de la sécurité sanitaire des aliments dans les programmes internationaux de sécurité alimentaire et de nutrition. Les problèmes de sécurité sanitaire des aliments menacent l'état nutritionnel des populations, notamment des groupes particulièrement vulnérables comme les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants. La contamination chimique ou biologique des aliments, notamment des produits polluants, est à l'origine de nombreuses maladies, allant de la diarrhée au cancer, et elle a un retentissement direct et indirect sur la vie, la santé et l'état nutritionnel des populations. La morbidité causée par la diarrhée, la dysenterie ou les autres maladies intestinales – liées à une alimentation insalubre, la contamination de l'eau ou encore de mauvaises conditions sanitaires – n'a pas beaucoup baissé au cours de la dernière décennie. Dans certains pays en développement, l'alimentation des enfants les expose de manière chronique aux aflatoxines, qui non seulement sont cancérigènes mais contribuent probablement aussi au retard de croissance.
23. La résistance aux antimicrobiens est devenue un problème de sécurité sanitaire des aliments d'ampleur mondiale. Si les médicaments antimicrobiens sont cruciaux en matière de santé humaine et animale et de bien-être, et sont indispensables à la survie financière des producteurs, leur usage inconsidéré a aggravé la menace de la résistance aux antimicrobiens qui pèse sur les

⁴ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 9, 10, 11, 12, 14, 42, 50, 53, 55, 56 et 57.

êtres humains et les environnements agroécologiques. Pour s'attaquer à la résistance aux antimicrobiens, il faut adopter une approche «Une seule santé» multisectorielle. Il reste cependant beaucoup à faire pour traduire les normes et les directives reconnues au niveau international en politiques et en actions appropriées au niveau national.

Domaine d'action 2: Systèmes de santé harmonisés assurant la couverture universelle des mesures nutritionnelles essentielles⁵

24. Les systèmes de santé doivent, de plus en plus, relever de nouveaux défis pour faire face à l'évolution permanente des multiples formes de la malnutrition et de leurs conséquences sur la santé. Des systèmes de santé solides sont nécessaires à la prévention et au traitement de la malnutrition sous toutes ses formes, car ils permettent d'intervenir dans le domaine de la nutrition sur la base d'éléments concrets; ils sont également nécessaires à la prévention et au traitement des infections récurrentes qui peuvent aggraver la dénutrition. Ces systèmes doivent traiter les problèmes sanitaires à long terme que génèrent l'excès pondéral et l'obésité et assurer la prévention des maladies non transmissibles liées à l'alimentation et la lutte contre ces pathologies.
25. Il est essentiel que chacun puisse accéder aux services de santé et à une protection financière contre les risques – notamment les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables. Cela suppose une couverture sanitaire universelle, donnant accès à chacun, sans discrimination, à des ensembles de prestations déterminés à l'échelle nationale, comprenant les services essentiels nécessaires en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation, ainsi qu'à des médicaments essentiels, sûrs, financièrement abordables, efficaces et de qualité, sans que le recours à ces prestations n'expose les usagers à des difficultés financières, en mettant l'accent en particulier sur les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population⁶.
26. Ce domaine, qui se fonde sur les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 concernant des systèmes de santé forts et résilients, est axé sur le renforcement des soins médicaux et la couverture médicale universelle, sur le renforcement des systèmes de santé en vue d'intégrer efficacement les interventions nutritionnelles et sur la promotion de l'accès universel à toutes les interventions nutritionnelles directes et aux mesures sanitaires pertinentes ayant une incidence sur la nutrition par l'intermédiaire des programmes sanitaires.
27. Ce domaine contribue aux stratégies et objectifs relatifs à la santé et la nutrition, dont la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Plan d'application exhaustif de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant (2012-2025) et le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (2013-2020) au moyen de financements suffisants et de politiques appropriées.

⁵ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 25, 26, 27, 37, 38, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 49.

⁶ Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé A67.14.
(http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA67/A67_R14-fr.pdf).

Domaine d'action 3: Protection sociale et éducation nutritionnelle⁷

28. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé de commencer par mettre en place une protection sociale minimale ou de base dans le but d'assurer une protection sociale universelle généralisée. Compte tenu des progrès limités et irréguliers accomplis en matière de lutte contre la pauvreté, la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et étant donné que les perspectives actuelles de croissance sur les plans de l'économie et de l'emploi sont peu encourageantes dans la majeure partie du monde, il est nécessaire d'assurer une protection sociale généralisée pour éliminer toutes les formes de pauvreté, de faim et de malnutrition.
29. Grâce à l'adoption de mesures de protection sociale comme des distributions de vivres, des transferts d'espèces, la création d'emplois décents et les repas scolaires, il devient possible d'accroître les revenus et de renforcer la résilience. Lorsqu'ils sont associés à des services de santé adéquats, les programmes de protection sociale bien conçus entraînent une croissance, une réduction de l'anémie, un renforcement de la diversité des régimes alimentaires et une plus grande consommation d'aliments à densité élevée en nutriments, en particulier chez les ménages à faible revenu au sein desquels vivent des nourrissons ou des enfants.
30. Le savoir et l'éducation permettent aux personnes de faire, en connaissance de cause, des choix relatifs à leur régime alimentaire et à leur mode de vie, d'améliorer les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et de renforcer les comportements qui favorisent le respect de l'hygiène et la bonne santé. Le changement de mode de vie et de comportement est un objectif important dans le cadre de l'éducation nutritionnelle. Il peut également contribuer à réduire les pertes et gaspillages d'aliments et à renforcer l'utilisation durable des ressources.
31. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les défenseurs de la nutrition doivent donner l'exemple et peuvent contribuer à promouvoir l'adoption des modes de vie sains souhaités, en fournissant des intrants et des services sanitaires et agricoles de qualité, efficaces et accessibles, en intégrant des connaissances et des compétences en matière d'alimentation et de nutrition aux programmes des écoles primaires et secondaires (y compris un enseignement en matière d'hygiène, de préparation des aliments et de pratiques culinaires dans le cadre scolaire), en diffusant des informations relatives à la nutrition auprès du grand public, en menant des campagnes de marketing social et en réglementant les allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs et à la santé.
32. Ce domaine associe les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 qui sont axées sur l'éducation et l'information nutritionnelles et celles qui concernent la protection sociale. Il s'agit notamment de mener, en matière d'éducation et d'information nutritionnelles, des interventions fondées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes portant sur l'alimentation et les régimes alimentaires, d'intégrer les objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et les dispositifs d'aide humanitaire d'urgence, et de réaliser des transferts d'espèces et d'aliments, notamment dans le cadre des repas scolaires et d'autres formes de protection sociale destinées aux populations vulnérables.

⁷ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 10, 20, 21, 22, 23 et 24.

Domaine d'action 4: Commerce et investissements pour une meilleure nutrition⁸

33. Le commerce et les investissements revêtent une importance croissante pour les systèmes alimentaires. Les accords passés en la matière ont une incidence sur le fonctionnement des systèmes alimentaires aux niveaux mondial, régional et local, notamment une influence sur les prix, la disponibilité, la consommation des aliments et l'accès à ceux-ci, ainsi que sur les résultats nutritionnels, la sécurité sanitaire des aliments et les possibilités en matière de régimes alimentaires.
34. Il est essentiel que les politiques relatives au commerce et à la nutrition soient cohérentes les unes par rapport aux autres. Les politiques commerciales doivent soutenir et favoriser une souplesse suffisante pour mettre en œuvre des politiques et des programmes nutritionnels efficaces. Même si le commerce a sensiblement renforcé la disponibilité des denrées alimentaires – et parfois l'accès à celles-ci – il ne faut pas que les politiques et accords commerciaux aient un impact négatif sur le droit universel à une alimentation adéquate. La mise en œuvre de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce doit être à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de l'obligation des États Membres de promouvoir, réaliser et protéger le droit universel à une alimentation adéquate. Les recommandations du Codex Alimentarius sont également essentielles pour veiller à ce que le commerce international respecte et favorise une bonne santé et une bonne nutrition.
35. Compte tenu de l'importance du commerce et des investissements pour les systèmes alimentaires, les régimes alimentaires, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, il s'agit principalement, dans ce domaine d'action, d'exhorter les gouvernements, les organisations, programmes et fonds des Nations Unies, l'OMC et d'autres organisations internationales à trouver des moyens d'atteindre les cibles mondiales concernant l'alimentation et la nutrition par l'intermédiaire de politiques relatives au commerce et aux investissements, à élaborer et à mettre en œuvre des normes internationales et à améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sûrs et nutritifs grâce à des accords et politiques commerciaux adéquats. Il repose notamment sur des outils fiscaux comme les taxes, les subventions au profit d'aliments sains (et la suppression des subventions accordées à des aliments mauvais pour la santé) et les mesures d'incitation intéressant la filière d'approvisionnement.

Domaine d'action 5: Environnement sûr et favorable à la nutrition pour tous les âges⁹

36. Ce domaine met en évidence l'importance des déterminants environnementaux dans les résultats en matière de malnutrition. Ces facteurs sont notamment l'école, le domicile, l'hôpital, le lieu de travail, la production alimentaire et le milieu urbain. Ce domaine met en évidence la nécessité de promouvoir, de préserver et de soutenir l'allaitement au sein dans tous les environnements comme l'hôpital et le lieu de travail.
37. Par ailleurs, il reprend les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats est considéré comme un droit fondamental. Cet accès est essentiel à une bonne santé et à la

⁸ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 4, 8, 17, 18 et 54.

⁹ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 13, 15, 16, 29, 30, 31, 32, 33, 39, 40, 41, 51 et 52.

prévention des maladies diarrhéiques et, par conséquent, participe à l'amélioration de la nutrition. Les enfants souffrant de dénutrition meurent plus fréquemment de diarrhée. Par ailleurs, la diarrhée amoindrit la nutrition en réduisant l'appétit et l'absorption de nutriments. Plus d'un milliard de personnes pratiquent encore la défécation en plein air. Conformément à l'appel mondial en faveur de conditions d'assainissement satisfaisantes, les efforts doivent porter sur l'amélioration de l'hygiène, la modification des normes sociales, l'amélioration de la gestion des excréments humains et des eaux usées et sur une élimination totale de la pratique de la défécation en plein air d'ici à 2025.

Domaine d'action 6: Examen, renforcement et promotion de la gouvernance et de l'obligation redditionnelle dans le domaine de la nutrition¹⁰

38. L'élaboration et le chiffrage de plans d'action multisectoriels nationaux en faveur de la nutrition qui font appel à de multiples parties prenantes et sont dirigés par un organe national de coordination multisectorielle sont essentiels au progrès. Par conséquent, les États Membres doivent actualiser les plans existants ou en élaborer de nouveaux en tenant compte des recommandations du Cadre d'action de la CIN2. La mise en place de mécanismes de gouvernance à parties prenantes multiples devrait permettre d'éviter les conflits d'intérêts.
39. Ce domaine comprend le suivi renouvelé et renforcé et la réalisation des cibles mondiales en matière de nutrition et des cibles mondiales concernant les maladies non transmissibles, ainsi que le suivi et l'élaboration de politiques et de lois et la mise en œuvre de programmes, y compris en situation d'urgence. Parmi les cadres contenant des indicateurs de référence figurent le cadre d'indicateurs des ODD, le Cadre mondial de suivi concernant la nutrition et le Cadre mondial de suivi pour les maladies non transmissibles.

Modalités de mise en œuvre

40. La présente section décrit les modalités de mise en œuvre de la Décennie de la nutrition par tous les acteurs.

Engagement à agir

41. Dans le cadre de la Décennie de la nutrition, les États Membres, les communautés politiques ou économiques régionales et la communauté internationale sont encouragés à traduire les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition en engagements concrets qui répondent à l'acronyme SMART¹¹ et qui s'inscrivent dans le contexte national de la nutrition et des politiques nutritionnelles et dans un dialogue avec des parties prenantes extrêmement diverses, en particulier les personnes et les groupes de population les plus touchés par les problèmes nutritionnels. Les 60 recommandations du Cadre d'action de la CIN2, qui sont reprises dans les six domaines d'action susmentionnés, couvrent un large éventail de mesures de politique générale qui peuvent permettre de lutter efficacement contre la malnutrition sous toutes ses formes. Les engagements SMART aident toutes les parties prenantes à comprendre les actions envisagées et permettent un meilleur suivi.

¹⁰ En lien avec les recommandations du Cadre d'action de la CIN2 1, 2, 3, 5, 6, 7, 28, 34, 35 et 36.

¹¹ L'acronyme SMART correspond à des engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais.

42. Les États Membres s'engageront: 1) à atteindre au moins une cible ou une étape intermédiaire, dans le délai imparti pour la réalisation des six cibles relatives à la nutrition mondiale et aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation convenues à l'Assemblée mondiale de la Santé (WHA); 2) à mettre en œuvre au moins une recommandation du Cadre d'action de la CIN2, au titre des six domaines d'action de la Décennie de la nutrition ou 3) à mobiliser des ressources financières aux fins d'interventions nationales et internationales intéressant les domaines d'action prioritaires de la Décennie de la nutrition.
43. De nombreux pays ont déjà élaboré des politiques relatives à l'alimentation et la nutrition. Toutefois, ils pourraient élever leur niveau d'ambition, améliorer la conception, se concentrer sur les actions prioritaires, affecter des ressources supplémentaires et établir une feuille de route contenant des cibles opérationnelles assorties de délais, afin de mettre toutes les chances de leur côté pour atteindre les cibles nutritionnelles du Cadre d'action de la CIN2 et des ODD.
44. Les organismes pertinents du système des Nations Unies et les partenariats concernés aideront les pays à formuler leurs engagements et à engager les autres parties prenantes à participer comme il se doit. La FAO et l'OMS ont rédigé un guide sur la formulation des engagements.
45. Les engagements des États Membres et des communautés politiques ou économiques régionales seront formalisés par une communication entre le Chef de l'État ou le Ministre de tutelle et le Directeur général de la FAO ou le Directeur général de l'OMS, voire les deux. Il sera possible de présenter des engagements tout au long de la Décennie de la nutrition. Les engagements des États Membres et des communautés politiques ou économiques régionales seront versés dans une base de données accessible au public et gérée par la FAO et l'OMS. Ces engagements pourront être pris par les pouvoirs publics à différents niveaux, en particulier par les communes, mais devront toujours passer par le gouvernement central. Les engagements d'acteurs non étatiques seront transmis aux États Membres, qui les communiqueront à la FAO et à l'OMS. Les engagements de haut niveau sur les recommandations de la CIN2 qui ont été pris dans d'autres enceintes comme le CSA, l'initiative Nutrition pour la croissance, le mouvement SUN ou l'initiative Chaque femme, chaque enfant, seront versés dans la base de données de la Décennie de la nutrition.
46. Dans la mesure du possible, le Secrétariat de la Décennie de la nutrition s'efforcera de prendre note des engagements volontaires des gouvernements et de leurs partenaires, et de les analyser. Il est attendu des gouvernements communiquant des engagements qu'ils transmettent des informations chaque année afin que l'on puisse suivre la progression de la mise en œuvre et recueillir des renseignements sur les réalisations et les bons résultats obtenus. Les acteurs non étatiques, quant à eux, doivent fournir des informations de suivi au gouvernement auprès duquel ils se sont engagés.

Défenseurs de la nutrition

47. Les gouvernements et les communautés politiques ou économiques régionales qui auront pris des engagements enregistrés officiellement et contribuent activement à leur mise en œuvre en dirigeant des initiatives internationales seront la figure de proue de la Décennie de la nutrition. Ces défenseurs sont des chefs de file qui, par leur exemple, guident le mouvement mondial en faveur d'une meilleure nutrition.

Réseaux d'action

48. Le rôle fédérateur et la fonction de catalyseur de la Décennie de la nutrition permettront de créer des réseaux d'action. Il s'agit de coalitions de pays informelles dont l'objectif est de plaider en faveur de l'élaboration de politiques et de lois, de susciter des échanges au sujet des pratiques, de mettre en lumière les exemples de réussite et de permettre aux États de se soutenir mutuellement afin d'accélérer la mise en œuvre.
49. Un réseau d'action peut être établi à la demande d'un ou de plusieurs pays, qui en définiraient les objectifs, la portée et le programme de travail initial, repéreraient d'autres pays partenaires, organiseraient des réunions et gèreraient les initiatives conjointes. Les réseaux d'action peuvent être régionaux ou mondiaux, se trouver sous la houlette d'une institution gouvernementale et faire participer la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, selon qu'il convient. Le système des Nations Unies peut leur prêter un appui, en particulier en fournissant des outils opérationnels.
50. Des réseaux d'action portant sur certains domaines (par exemple, réduction de la quantité de sel, surveillance de la commercialisation de produits destinés aux enfants) ont déjà été mis en place dans plusieurs régions du monde. Le **tableau 1** présente différents domaines dans lesquels il est possible de créer des réseaux d'action, tel qu'il est ressorti d'un premier cycle de débats avec les États Membres et les partenaires éventuels.
51. Lorsqu'un réseau d'action est créé, le pays qui en a pris l'initiative doit en informer par écrit le Secrétariat mixte FAO/OMS. Ce dernier, quant à lui, diffusera les informations, actualités et outils du réseau d'action.

Enceintes et conférences

52. La FAO et l'OMS définiront les enceintes appropriées pour la planification, la mise en commun de connaissances, la reconnaissance des expériences réussies, l'expression des difficultés et des obstacles et la promotion de la collaboration et de l'aide dans l'un ou l'autre des six domaines d'action. Des réunions seront organisées à la demande de la FAO et de l'OMS ou d'autres partenaires participant à la Décennie de la nutrition.
53. La FAO, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), entre autres, collaborent avec les acteurs sociaux et les institutions les plus divers, ce qui leur permet de tirer parti des manifestations déjà prévues et d'établir des liens entre elles, ainsi que d'organiser des manifestations fédératrices afin de promouvoir la Décennie de la nutrition et ses objectifs.
54. Le CSA fournira une plateforme permettant d'accroître la convergence des politiques et un espace de dialogue et de partage des expériences entre les gouvernements et les autres parties prenantes. Il pourrait rassembler les défenseurs de la nutrition des différents secteurs afin de repérer les lacunes, de coordonner les interventions, de renforcer la collaboration, de suivre les effets et d'améliorer la cohérence entre les secteurs. Des plateformes à parties prenantes multiples, comme le mouvement SUN et l'initiative Nutrition pour la croissance, permettront de débattre et de susciter un engagement politique et financier de la part des gouvernements, des donateurs, de la société civile, du système des Nations Unies et du secteur privé. Le **tableau 2**

contient la liste d'activités de mobilisation qu'il serait possible de mener pendant le premier exercice biennal de la Décennie de la nutrition.

Modalités de financement

55. La proclamation de la Décennie de la nutrition n'a pas été accompagnée d'une promesse de financement à l'appui des activités de coordination. Cependant, la Décennie de la nutrition appellera à la mobilisation de ressources financières nouvelles au profit de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux. Ces fonds seront recherchés auprès de diverses sources, notamment les banques de développement et les fondations, et par l'intermédiaire de mécanismes de financement novateurs ainsi que de l'aide au développement.
56. Les politiques et les programmes ont été chiffrés dans plusieurs pays et la Banque mondiale a estimé le coût du renforcement de programmes efficaces visant à atteindre les cibles relatives à la nutrition mondiale¹². Collectivement, les partenaires de la Décennie de la nutrition plaideront de façon harmonisée en faveur de la mobilisation de ressources plus importantes et envisageront des moyens de mettre en commun les ressources.
57. La Décennie de la nutrition favorisera l'échange d'expériences concernant la mobilisation de ressources au niveau national, notamment par la taxation des produits mauvais pour la santé, l'affectation des ressources disponibles dans les pays à la réalisation des objectifs nutritionnels et leur utilisation comme levier pour tirer davantage parti des investissements privés.

Appui technique à la mise en œuvre

58. La Décennie de la nutrition visera à renforcer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi des politiques et des programmes. Il faudra que le personnel chargé de l'assistance technique soit réactif et sache tirer tout le parti des avancées technologiques. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des pays, sur la mise en commun des connaissances et des expériences, et sur la transposition à plus grande échelle des exemples de réussite, dans la mesure du possible.
59. La Décennie de la nutrition sera axée sur le renforcement des capacités à tous les niveaux, y compris à l'échelon local, selon qu'il conviendra. Elle visera à multiplier les occasions de prêter une assistance technique, par exemple en encourageant et en facilitant la coopération bilatérale sur les politiques, l'apprentissage entre pairs et le transfert de technologie, et à produire de nouveaux éléments concrets.
60. Tous les partenaires de la Décennie de la nutrition fourniront un appui technique à la mise en œuvre des politiques et des programmes en mettant en commun les bonnes pratiques, les connaissances et les technologies, les innovations et les résultats de recherche. La Décennie de la nutrition a vocation à améliorer les synergies pour ce qui est de l'assistance technique prêtée par les gouvernements et les organisations internationales dans le contexte de l'aide au développement, ainsi que par des ONG, des fondations philanthropiques et le système des Nations Unies.

¹² <http://www.worldbank.org/en/topic/nutrition/publication/an-investment-framework-for-nutrition-reaching-the-global-targets-for-stunting-anemia-breastfeeding-wasting>.

Activités de plaidoyer et communication fondées sur des éléments concrets

61. La Décennie de la nutrition a été lancée le 19 juillet 2016 à New York en marge de la réunion du Forum politique de haut niveau, et une manifestation de plaidoyer s'est tenue le 20 septembre 2016, lors de la soixante et onzième Assemblée générale des Nations Unies. D'autres manifestations de plaidoyer seront organisées, notamment des manifestations de lancement régionales et nationales.
62. Les activités de plaidoyer seront un élément central de la Décennie de la nutrition. Un réseau de défenseurs sera créé aux niveaux mondial et local, sur la base des coalitions existantes.
63. L'alignement et le renforcement des capacités des pays et des acteurs de la nutrition à l'appui d'activités de plaidoyer fondées sur des éléments concrets seront un élément essentiel de la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition en ce qu'ils contribueront à concrétiser ses ambitions et à réaliser les ODD.
64. Des éléments d'identité visuelle ont été élaborés; ils sont destinés à être utilisés par tous les acteurs et les partenaires de la Décennie de la nutrition. Ils sont disponibles dans toutes les langues des Nations Unies. Les gouvernements et les autres acteurs qui souhaitent les utiliser peuvent le faire après avoir obtenu l'accord de la FAO et de l'OMS¹³.
65. Des informations sur la Décennie de la nutrition figurent sur les sites Internet de la FAO¹⁴ et de l'OMS¹⁵; elles seront complétées sous peu par des produits et activités combinés ayant trait à la Décennie de la nutrition (site Internet spécifique, documents imprimés et en version électronique, manifestations retransmises sur le Web, entre autres).
66. Les partenaires organiseront des campagnes spéciales sur la Décennie de la nutrition afin de promouvoir les résultats nutritionnels et de les faire figurer au titre des priorités. Les modalités de ces campagnes sont en train d'être définies et elles devraient s'appuyer sur des plateformes de la société civile, les campagnes existantes intéressant la nutrition et les nouveaux types de médias, y compris les réseaux sociaux.

Gouvernance

67. L'objectif de la Décennie de la nutrition n'est pas de créer de nouvelles structures mais de faciliter une concertation de grande envergure avec les parties prenantes afin d'aligner les priorités, les instruments de politique et les mécanismes de suivi.
68. Le Secrétariat mixte FAO/OMS de la Décennie de la nutrition bénéficie de l'appui du Secrétariat du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition, ainsi que du PAM, du FIDA, de l'UNICEF et d'autres organisations, fonds et programmes pertinents du système des Nations Unies.



13

¹⁴ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/408970/icode> [Ce lien mène à un communiqué de presse et non à une page Web; il n'existe pas de page consacrée à la Décennie sur le site de la FAO mais des informations sont disponibles sur la page de la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires, à l'adresse <http://www.fao.org/nutrition/fr/>].

¹⁵ <http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/en/>.

69. Le Secrétariat mixte FAO/OMS convoquera les représentants des pays afin de débattre du programme de travail et des rapports intérimaires. En outre, il convoquera et consultera périodiquement d'autres parties prenantes pertinentes, y compris des organisations internationales et régionales, des institutions financières, des parlementaires, la société civile, la communauté universitaire et le secteur privé. Il s'appuiera sur des mécanismes de coordination comme le Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition, le Forum politique de haut niveau, le CSA, le mouvement SUN et le Mécanisme de coordination mondial sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles¹⁶, et s'engagera avec d'autres organisations et plateformes internationales et régionales, comme l'initiative Nutrition pour la croissance ou la Coalition internationale pour le plaidoyer sur la nutrition. Le **tableau 2** présente les activités prioritaires du Secrétariat mixte FAO/OMS pour le premier exercice biennal de la Décennie de la nutrition.

Obligation redditionnelle et apprentissage collectif

70. Des rapports biennaux sur la mise en œuvre de la Décennie de la nutrition seront présentés à la WHA, à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces rapports contiendront une cartographie des engagements pris par les gouvernements, des progrès accomplis et des réalisations. Ils comprendront également un résumé des réalisations mondiales, y compris l'état d'avancement des travaux du CSA sur la nutrition. En outre, ils contribueront aux exigences en matière de transmission de données au titre des ODD.
71. Tous les engagements communiqués par les États Membres feront l'objet d'un suivi régulier par l'intermédiaire d'une base de données en accès libre, gérée par le Secrétariat mixte FAO/OMS de la Décennie de la nutrition. Le suivi de la mise en œuvre des engagements propres aux pays sera fondé sur les autoévaluations des pays et facilité des enquêtes dirigées par le système des Nations Unies dans le domaine des politiques. Des informations sur les engagements pris par les autres parties prenantes seront communiquées aux États Membres et insérées dans leurs rapports.
72. Les rapports biennaux fourniront aux gouvernements et aux autres parties prenantes une occasion de débattre des progrès accomplis dans le cadre de la Décennie de la nutrition. Les observations formulées par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et par le CSA seront versées aux rapports présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le programme de travail sera actualisé à chaque rapport biennal.
73. Un dialogue ouvert et inclusif sera lancé entre toutes les parties prenantes afin d'évaluer les progrès de la Décennie de la nutrition à mi-parcours (2020-2021) et à son achèvement (2025). Les États Membres seront consultés sur les modalités de l'examen.
74. Un dialogue sur l'obligation de rendre des comptes sera établi avec toutes les initiatives et plateformes pertinentes dont l'objectif est d'obtenir des engagements en matière de nutrition et dans des domaines connexes, comme l'initiative Croissance pour la nutrition, le CSA et l'initiative Chaque femme, chaque enfant, en vue d'harmoniser la présentation et le processus de communication des engagements, de convenir de critères relatifs aux engagements, de veiller à la qualité et de rationaliser les systèmes de suivi. L'initiative Compte à rebours 2030, le Rapport sur la nutrition mondiale et le groupe indépendant de l'initiative Chaque femme, chaque enfant

¹⁶ <http://www.who.int/global-coordination-mechanism/history/en/>.

sur la redevabilité (*Independent Accountability Panel* [IAP]) seront aussi des mécanismes importants en matière d'obligation redditionnelle au titre de la Décennie de la nutrition.

75. Les progrès accomplis en matière de réalisation des cibles relatives à la nutrition mondiale et aux maladies non transmissibles liées à l'alimentation seront mesurés tout au long de la Décennie de la nutrition aux niveaux national et mondial. Les évaluations ciblées de politiques et de programmes sont encouragées et seront facilitées par le système des Nations Unies afin de permettre de repérer les bonnes pratiques.

Tableau 1: Thèmes possibles pour l'élaboration des engagements et la création de réseaux d'action

Fruits et légumes: intensification durable de la production agricole et agroécologie, activités après récolte et transformation, marchés, investissements publics et privés, mesures d'incitation à destination des marchés locaux, des petits agriculteurs et des petites et moyennes entreprises (PME)

Aliments d'origine animale: production durable de bétail et de volaille, pêche durable, marchés et valeur ajoutée, économie circulaire et réduction du gaspillage, accès équitable, abandon progressif des systèmes d'agriculture intensive et appui à la petite agriculture et aux PME

Pêche, océans, mers et ressources marines durables et sains

Réduction des pertes et gaspillages: proposer des bonnes pratiques et des exemples de mesures tout au long de la chaîne de valeur, créer des alliances et informer les consommateurs

Reformulation des produits alimentaires: fournir des fourchettes de référence pour la reformulation des produits (suppression des acides gras trans, réduction de la quantité de sodium, de sucre et de graisses saturées, et diminution de la taille des portions), technologies de reformulation, création de plateformes nationales et régionales et de mécanismes de suivi des produits, données de référence/normes pour les aliments d'appoint, enrichissement, appui aux PME de transformation alimentaire dans les pays en développement

Anémie: délivrance hebdomadaire de compléments en fer/acide folique dans le cadre des systèmes de santé

Malnutrition aiguë: améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi

Santé et nutrition des adolescents: conseils, mariage des adolescents, santé scolaire et nutrition

Repas et nutrition scolaires: amélioration des programmes scolaires et normes nutritionnelles pour les repas scolaires

Promotion de la santé: campagnes de marketing social et programmes de communication sur le changement de mode de vie en vue de promouvoir une alimentation saine et l'activité physique

Allaitement au sein et nutrition précoce: pratiques de soin adaptées, allaitement au sein et alimentation d'appoint adéquats, initiative Hôpitaux amis des bébés, réseaux Code et NetCode, lois de protection maternelle

Investissements tenant compte de la nutrition: analyser les effets nutritionnels des politiques d'investissement publiques et privées dans le secteur alimentaire; susciter une évolution des investissements

Systèmes alimentaires durables en milieu urbain

Fourniture d'aliments sains dans les institutions publiques

Taxation des aliments et boissons, politiques de prix pour les boissons sucrées et les aliments mauvais pour la santé

Commercialisation des aliments et boissons destinés aux enfants

Élaboration et chiffrage d'un plan d'action: établissement de cibles nutritionnelles nationales pour les pays ne l'ayant pas encore fait, et recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments tenant compte du contexte national et harmonisant les cadres pertinents (comme les cibles de la WHA, les ODD et les engagements de la CIN2), associées à l'adoption d'une approche garantissant que nul ne soit laissé pour compte afin que les progrès bénéficient à tous

Suivi et surveillance

Recherche et production d'éléments concrets: examen des priorités de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (production durable de fruits et légumes); communauté des chercheurs (collaborations pour la production d'éléments concrets et les analyses)

Capacités et effectifs

Conflits d'intérêts

Lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Tableau 2: Priorités proposées pour les activités des deux premières années (avril 2016-avril 2018)

Activités du Secrétariat mixte FAO/OMS	Enceintes	Rapports
Mobilisation des États Membres	Quarante-quatrième session annuelle du CSA (octobre 2017)	WHA (mai 2017)
Mobilisation des acteurs non étatiques	Comités régionaux de l'OMS (2017)	Conférence de la FAO (juillet 2017)
Cartographie des initiatives et des acteurs	Conférences régionales de la FAO (2018)	Quarante-quatrième session annuelle du CSA (octobre 2017)
Prise de contact avec les éventuels partenaires dans les différents secteurs	Nutrition pour la croissance (octobre 2017)	Assemblée générale des Nations Unies (automne 2017)
Guide de référence pour l'élaboration des engagements	Réunion mondiale du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) (novembre 2017)	L'état de l'insécurité alimentaire et de la nutrition (juin 2017)
Création d'une base de données sur les engagements		Rapport sur la nutrition mondiale (novembre 2017)
Activités de plaidoyer et appui technique en faveur de la communication d'engagements et de la création de réseaux d'action		
Dialogue sur l'obligation de rendre des comptes avec l'initiative Chaque femme, chaque enfant		